

MEMENTO DE L'USAGER

L'équipe de l'Atelier Déménagement social se présentera chez vous
le :
pour assurer le transport de vos effets personnels et de votre mobilier

Nous vous rappelons que le bon déroulement de votre déménagement dépend en grande partie du soin avec lequel vous aurez préparé vos affaires :

- ❑ Tous les meubles à transporter doivent être vides et nettoyés.
- ❑ Vos affaires doivent être emballées dans des cartons (pensez à les renforcer avec du scotch) ou de grands sacs (pour les vêtements et le linge de maison).
- ❑ Vos cartons doivent être marqués (à votre convenance)
- ❑ Pensez à protéger les objets fragiles et/ou à les signaler aux membres de l'équipe dès leur arrivée, en les mettant à l'écart des autres cartons.

Préparez votre électroménager :

- Débranchez les appareils électriques (TV, Hi-fi, halogènes...) et repérez les cartons dans lesquels vous aurez rangé les câbles...Les vis, chevilles etc. doivent être précieusement rangées et même scotchées sur une planche du meuble démonté (**ex : dans un sachet de congélation**)
- Débranchez les arrivées d'eau et de gaz de vos appareils, décongelez le réfrigérateur, videz le fond de cuve de la machine à laver, toutes ces opérations feront gagner un temps précieux lors de l'intervention et limiteront les risques d'accidents.
- Procédez au démontage de tous les meubles non transportables en l'état. Procéder à la protection des meubles fragiles (les vitrines) ou qui pourraient poser problème (passage difficile par les portes, meubles fixés au mur, risques d'endommager les couloirs ou les escaliers...). Nous n'interviendrons pas auprès de votre propriétaire privé ou de votre bailleur.

Notre équipe n'aura pas le temps de procéder au démontage ou de vous aider à préparer des cartons, en conséquence, tout ce qui ne sera pas transportable en l'état sera susceptible de rester sur place... pensez-y...

En cas de doute, d'oublis lors de l'inventaire ou de difficultés particulières, n'hésitez pas à contacter le secrétariat qui est à votre disposition au :

04 90 16 40 23

NB : Le stationnement devant chez vous est primordial, vous devez en avertir notre atelier afin de faire les démarches nécessaires auprès des services compétents. Nous vous demandons de faire de même s'il s'agit d'une barrière, d'une chaîne barrant l'accès de votre résidence.

